

Rapport des membres de la commission administrative de Gletterens

à l'attention de Monsieur le Préfet de la Broye

1. Introduction et contexte

1.1. Préambule

La commission administrative remercie Monsieur le Préfet et le personnel de la préfecture pour la confiance témoignée ainsi que pour l'excellente collaboration.

Conformément à votre demande, nous avons le plaisir de vous présenter ci-après la situation actuelle, les mesures prises ou en cours, le fonctionnement de la commune, ainsi que les contacts entretenus avec les citoyennes et citoyens.

1.2. Rappel du mandat

À la suite des difficultés rencontrées au sein de la commune de Gletterens, le Conseil d'État, sur proposition du Préfet, a décidé de placer celle-ci sous administration exceptionnelle.

La commission administrative a pour mandat de rétablir une gouvernance conforme aux règles en vigueur, d'assurer la continuité des services communaux et de préparer le retour à une administration communale ordinaire. Elle exerce ses fonctions jusqu'à ce que les conditions permettant la levée de la mesure soient réunies.

2. Diagnostic de la situation à ce jour

2.1. Situation générale

La plupart des problématiques ont été identifiées et des mesures correctrices sont mises en œuvre. Les informations transmises par les citoyennes et citoyens sont vérifiées et toute information pertinente donne lieu, si nécessaire, à des contrôles et éventuellement à des mesures d'amélioration.

Par ailleurs, d'importantes décisions stratégiques sont actuellement en discussion, notamment en lien avec le Plan d'aménagement local (PAL), la zone de caravaning, les ports, les infrastructures routières et les nouvelles constructions. Les administrateurs définissent les orientations à suivre sur ces différents dossiers.

Enfin, les relations entre les autorités communales — administrateurs et administration — et la population se sont sensiblement améliorées. Elles peuvent aujourd'hui être considérées comme bonnes, reposant sur une confiance mutuelle qu'il s'agira désormais de consolider et de renforcer.

2.2. Climat politique

2.2.1. Évolution générale

Le climat politique, encore marqué par des tensions dans un passé récent, a évolué vers davantage de sérénité. Les échanges sont aujourd'hui plus constructifs, même si une vigilance reste nécessaire pour éviter que d'anciens différends ne resurgissent.

Cette évolution positive résulte des outils et réponses concrètes mis en place, qui contribuent à instaurer un cadre de travail plus apaisé et à assurer le bon fonctionnement de l'administration. L'engagement du personnel communal, dont les pratiques traduisent les nouvelles orientations, renforce également cette dynamique.

2.2.2. Problèmes spécifiques identifiés

Les constats du premier rapport ont été confirmés et complétés. Ils touchent avant tout à la gestion administrative et financière : bases de données incomplètes, facturations lacunaires ou erronées (taxes d'eau, d'épuration, impôts), retards dans l'administration, le suivi des créanciers et débiteurs.

S'y ajoutent de nouveaux points, tels que la non-mise à jour de certains contrats de droits de superficie, des dysfonctionnements dans les décomptes TVA, l'absence de lignes directrices pour le soutien aux sociétés locales et le manque de directives claires pour la reconnaissance du personnel, entre autres.

Ces constats soulignent la nécessité de renforcer les outils de gestion et d'instaurer un encadrement plus rigoureux, afin de garantir une administration non seulement fiable et transparente, mais aussi digne de la confiance des citoyennes et citoyens.

2.3. Constats organisationnels

L'analyse de l'organisation administrative avait mis en évidence plusieurs dysfonctionnements, notamment :

- l'organisation interne ;
- l'information et la formation du personnel ;
- l'accueil au guichet, ainsi que le ton et la qualité des courriers.

Depuis ce constat, des mesures correctrices ont été engagées. Les changements intervenus et le renforcement des effectifs se sont révélés bénéfiques. Concrètement, l'organisation interne se structure progressivement, la formation — en particulier celle de l'apprenti — est renforcée, et la qualité de l'accueil, tant au guichet que par téléphone, s'est nettement améliorée.

Ces actions, conjuguées à un climat général plus apaisé, contribuent à instaurer des pratiques plus fiables et durables.

2.4. Esprit d'équipe et personnel

Alors que notre premier rapport relevait l'absence d'un véritable esprit d'équipe, nous constatons aujourd'hui une évolution positive. Les récents changements au niveau du personnel se sont avérés bénéfiques : une confiance mutuelle et un bon état d'esprit sont en train de se construire au sein de l'équipe.

Le nouveau personnel est actuellement en phase de formation afin de maîtriser l'ensemble des tâches administratives. L'objectif, à terme, est d'atteindre une réelle polyvalence au sein du service et de mettre en place un plan de formation continue, répondant ainsi aux besoins de renforcement des compétences.

2.5. Relations entre la population et la commission administrative

Il ressort des retours de divers groupes et citoyennes et citoyens que la population est globalement satisfaite du travail accompli. Les habitantes et habitants apprécient de se sentir écoutés et de recevoir des réponses dans des délais raisonnables. Ces éléments ont contribué à instaurer un climat de confiance entre la population et la commission administrative.

3. Renforcement de l'administration communale

3.1. Secteur financier

Monsieur Jean-Pierre Vaucher, ancien administrateur des finances de la commune de Bossonnens, apporte son expertise dans la restructuration des procédures financières. Son rôle a été déterminant. Il a pris en charge l'ensemble de la gestion financière courante, assuré la tenue et la clôture des comptes, et entrepris avec le personnel les mesures correctrices liées aux erreurs constatées, en particulier dans la facturation. Aujourd'hui, il poursuit sa tâche et forme le personnel.

Aux côtés de Monsieur Christophe Burri, administrateur, il constitue un élément essentiel pour la maîtrise des finances communales et, plus particulièrement, pour la tenue rigoureuse des budgets et des comptes.

3.2. Nouvelle secrétaire communale et administratrice des finances

Madame Christel Carrard a pris ses fonctions le 1er août 2025 en qualité de secrétaire communale et administratrice des finances. Si elle ne disposait pas, à son entrée en fonction, d'une expérience spécifique relative à la gestion d'une commune ainsi qu'à l'administration d'un port, elle a néanmoins pu mettre à profit son solide parcours professionnel, sa détermination et son engagement. Ces qualités lui ont permis de s'adapter rapidement aux exigences du poste. Elle déploie par ailleurs des efforts soutenus afin d'acquérir, dans les meilleurs délais, les connaissances techniques et juridiques indispensables à l'exercice de cette charge.

3.3. Autre personnel

- Madame Chloé Vonlanthen, collaboratrice à 80 %, est devenue maman d'un petit garçon. Durant sa grossesse, elle a été absente plus de quatre mois. À l'issue de son congé maternité, elle souhaite réduire son taux d'activité à 40 %.
- Madame Chantal Moret, collaboratrice depuis 2022, a assumé l'ensemble des tâches administratives depuis le début de l'année. Elle a fait preuve d'une grande détermination pour gérer les urgences administratives. Fatiguée, elle a toutefois dû prendre du repos au début de l'été.
- Pour compléter l'équipe et répondre aux besoins de la commune, Madame Vanessa Thoerig a été engagée dès le 1er septembre pour une durée déterminée d'une année. Elle renforce ainsi l'administration et compense les absences de Madame Chloé Vonlanthen.
- L'apprenti, Monsieur Théo Juriens, n'a pas bénéficié de l'accompagnement nécessaire et a subi les conséquences de cette situation. Depuis la mi-août, un suivi et un encadrement réguliers ont été mis en place par Madame Christel Carrard.

3.4. Collaboration avec la commune de Saint-Aubin pour le service technique

Depuis le début de l'année, nous profitons du précieux renfort de Monsieur Frederico Coca, collaborateur de la commune de Saint-Aubin. Grâce à son expérience, son expertise et son engagement, il traite avec efficacité tous les dossiers de son service et a su nouer d'excellents contacts, que ce soit avec les administrateurs, le personnel ou la population.

4. Séances d'information publique

La première séance d'information avait réuni plus de 160 personnes. La deuxième réunion, consacrée à la présentation des comptes 2024, à l'information sur la nouvelle organisation du personnel ainsi qu'aux travaux en cours pour l'adoption de nouveaux règlements (eau et épuration, port, déchets), a également suscité un large intérêt, avec la participation de plus de 130 personnes.

Une part importante de la séance a été consacrée aux questions des citoyennes et citoyens. L'ambiance a été constructive, même s'il a été nécessaire de rappeler que l'objectif de la commission est de restaurer le bon fonctionnement de la commune et non de refaire le procès de décisions passées ou de personnes en particulier.

La séance s'est clôturée par un apéritif, qui a permis des échanges plus informels et contribué à renforcer le lien de confiance avec la population.

5. Principaux défis et état d'avancement

5.1. Règlements modifiés et entrés en vigueur

- PAL (partiellement)
- Règlement sur les déchets : modifié pour se conformer à un arrêt du Tribunal cantonal concernant la taxation dans la zone de caravaning.
- Règlement de police : mis à jour.

5.2. Gouvernance et confiance

- Restaurer une confiance durable entre les autorités, l'administration et les citoyennes et citoyens.
- Garantir la transparence à tous les niveaux de l'organisation communale.
- Renforcer le pilotage et la supervision du service technique (édilité).

5.3. Cadre réglementaire et dossiers stratégiques

- Actualiser les règlements communaux (eau, épuration, ports, etc.) → en attente des retours des services de l'État et de l'expert mandaté.
- Finaliser le Plan d'Aménagement Local (PAL) → partiellement approuvé par les autorités cantonales fin septembre 2025.
- Statuer sur la situation du caravaning (habitations à l'année) → en cours. Le cadre légal (RCU) interdisant la résidence principale est rappelé. Conformément au règlement, l'approvisionnement en eau durant l'hiver est limité aux infrastructures collectives.
- Mettre à jour les contrats de droit de superficie → en suspens.
- Réévaluer et corriger les décisions antérieures problématiques (STEP intercommunale, cimetière, etc.) → en cours. La modification des statuts de l'AIEE devrait être finalisée prochainement.

5.4. Finances et investissements

- Définir et planifier les investissements prioritaires (école, épuration, bâtiments, routes).
- Clarifier le statut du port (passage du patrimoine administratif au patrimoine financier) → en cours, en attente de la prise de position de l'État de Fribourg.

5.5. Chemin menant à la plage

Lors de l'aménagement de la plage, un voisin avait formé opposition et obtenu certaines garanties de la commune. Celles-ci n'ont pas toutes été concrétisées. Par la suite, une ouverture ainsi qu'un passage piéton ont été aménagés depuis la place de parc, débouchant sur un chemin privé et accompagnés d'une signalisation directionnelle. Ce dispositif a conduit un grand nombre d'usagers à emprunter ce chemin.

En 2025, l'un des copropriétaires, devenu plus présent dans sa résidence secondaire, a requis que cessent les incitations à utiliser cette voie. La commune a partiellement donné suite à cette demande en installant une signalisation d'interdiction et en mentionnant expressément le caractère privé du chemin.

Cette mesure a entraîné certaines incompréhensions parmi les usagers. Le dossier demeure en instruction et des démarches sont en cours afin d'identifier une solution conforme aux droits des propriétaires et aux besoins d'accès de la collectivité.

6. Calendrier et perspectives

L'objectif initial de conduire le mandat à son terme d'ici la fin de la période administrative, avec la volonté d'accompagner la future équipe communale durant une phase transitoire, ne peut être atteint dans les conditions actuelles.

En effet, si une nouvelle organisation administrative a été mise en place, il convient désormais de la consolider. Par ailleurs, plusieurs situations complexes restent à traiter et l'adaptation de certains règlements devra se poursuivre dans les prochains mois.

Les tensions internes ne sont pas totalement apaisées et un retrait trop rapide de la commission pourrait fragiliser la situation. Bien que la dynamique générale s'améliore, l'équilibre reste fragile.

Au regard de l'ampleur et de la complexité des enjeux en cours de traitement, la commission **envisage de poursuivre son mandat jusqu'au 31 décembre 2026**, soit après l'approbation du budget 2027, lequel intégrera notamment les nouvelles taxes découlant de la révision des règlements communaux.

Priorité : transmettre une administration fonctionnelle, prête pour les défis de demain.

7. Conclusion

La commission se réjouit de l'évolution positive constatée ces dernières semaines et entend poursuivre cette dynamique au cours des prochains mois. Consciente que la tâche demeure conséquente, elle continuera de veiller à ce que l'ensemble des points en suspens soient contrôlés, clarifiés et corrigés.

8. Remerciements

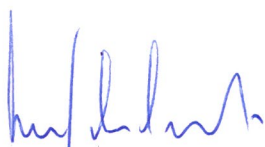
La commission tient à remercier Monsieur le Préfet, Nicolas Kilchoer, ainsi que la préfecture pour sa disponibilité et son soutien constant, qui constituent des éléments essentiels à la réussite de la mission.

Elle souligne également la qualité des échanges entretenus avec les différents services de l'État ainsi qu'avec les communes voisines.

Enfin, elle vous assure de son engagement total dans l'accomplissement du mandat.

Gletterens, le 1er octobre 2025

Pour la Commission administrative de Gletterens :



Willy Schorderet
Président



Christophe Burri
Membre



Christophe Chardonnens
Membre